



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

A Bagnole, le 12 avril 2024

A l'attention de M. Mathieu
Conseiller Alimentation
Ministère de l'Agriculture

Objet : Aide d'urgence Bio

Monsieur,

Suite à la poursuite de la crise du secteur bio, le Ministère de l'agriculture a débloqué une enveloppe pour venir en aide aux producteurs et productrices en agriculture biologique qui subissent des difficultés économiques qui s'aggravent depuis bientôt trois ans. Au-delà du fait que l'aide s'avère insuffisante nous continuons à avoir des remontées de problèmes sur le terrain. Nous vous rappelons qu'en raison de l'absence de lisibilité et de sécurité de l'agriculture biologique de nombreux actifs pensent arrêter leur activité ou bien à arrêter leur certification faute de politiques publiques ambitieuses pour soutenir leur production, pourtant porteuse de solutions essentielles à la transition écologique et à la souveraineté alimentaire¹. L'accumulation du mal-être paysan depuis des années peut amener à une situation d'impasse totale.

Dans ce contexte et depuis l'ouverture du guichet le 25 mars nous constatons déjà qu'un certain nombre de personnes vont à nouveau être exclues du dispositif d'aide d'urgence qui doit se clore le 3 mai prochain, aide qui par ailleurs, reste insuffisante. Vous ne semblez pas avoir su tirer les conclusions de vos erreurs lors du guichet d'aide de l'année dernière et plus généralement de la crise agricole que nous traversons actuellement dans l'ensemble de la profession.

Une fois de plus nombre de paysan·nes ne postuleront pas car l'aide est mal calibrée, à l'instar de la première enveloppe qui n'a pas été consommée dans de nombreux départements. Parmi les motifs nous avons entre autres : des difficultés à obtenir les documents nécessaires auprès de leur comptabilité, l'impossibilité pour les paysan·nes qui sont autonome sur leur comptabilité de déposer la demande, l'accumulation des retards des administrations sur le paiement des aides, l'exclusion des viticulteur.ices, une accumulation des stocks faute de débouchées, un manque de prise en compte des jeunes installé·es...

C'est pourquoi la Confédération paysanne vous demande expressément :

- La prise en compte du stockage par manque de débouché comme une perte.
- La reconnaissance des produits biologiques déconventionnés en 2023 dont la vente a prix moindre représente une perte.
- D'accepter que les paysan·nes puissent remplir eux-mêmes l'attestation comptable en y adjoignant une attestation sur l'honneur pouvant donner lieu à des contrôles afin que l'autonomie ne soit pas pénalisée.
- Pour les exploitations en micro-BA qui ont connu une baisse de chiffre d'affaire : un forfait de 5000€ à 10.000€ pour les paysan·nes ne pouvant pas justifier de leur comptabilité.
- De prendre en compte les dossiers incomplets dans le cas où toutes les cases sont cochées.
- De permettre à tous les viticulteur.ices en bio qui n'ont pas émarginé à l'aide d'urgence de la filière viticole de toucher l'aide d'urgence bio.
- De permettre aux viticulteur.ices bio qui sont contraint.es par le plafond des minimis de toucher une partie de l'aide d'urgence bio.

Enfin, nous demandons à ce que les personnes qui vont percevoir cette aide s'engagent à rester certifié.es en agriculture biologique.

¹ En 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation organisé à Rome, la Via Campesina (mouvement paysan international) a défini la souveraineté alimentaire comme étant « le droit de chaque pays de maintenir et de développer sa propre capacité à produire son alimentation, facteur essentiel de la sécurité alimentaire au niveau national et communautaire, tout en respectant la diversité culturelle et agricole »

Nous rappelons que pour la Confédération Paysanne la solution simple que nous demandons pour soutenir la filière bio est une aide au maintien forfaitaire de 15.000€ par ferme pour accompagner et reconnaître les aménités positives entraînées par le respect des cahiers des charges de l'agriculture biologique.

Nous tenant disponibles pour vous rencontrer et vous fournir les informations dont vous aurez besoin, veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos salutations les plus distinguées.

Sylvie Colas
Secrétaire nationale
Chargée du dossier agriculture biologique
Confédération paysanne

Jonathan Chabert
Paysan référent
Commission agriculture biologique